

Le Combat Social **FO**49

MENSUEL D'INFORMATION DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT-FORCE OUVRIÈRE DE MAINE ET LOIRE

NUMÉRO 03 – 2014 (MARS 2013)

Sommaire

- 2 **L'éditorial** de Catherine Rochard
- 3 Marc Blondel
- 4 18 mars : discours de C. Rochard à la fin de la manifestation
- 5 18 mars : quelques photos de la manifestation
- 6 **Interview** des délégués syndicaux des cliniques de l'Anjou et St Joseph
- 7 Ehpad de Montreuil Bellay
- 8 **Grève** à Valeo Vision
- 9 **Assemblée générale** annuelle de la Métallurgie
- 10 Vos droits
- 11 **Résultats d'élections** professionnelles
- 12 Affiche pour le 1er Mai

LE COMBAT SOCIAL FO 49

Prix : 1 €

Imprimé à l'Union

Départementale Force
Ouvrière de Maine et Loire

14, place Louis Imbach
49100 ANGERS

Tel : 02 41 25 49 60
site : <http://www.fo49.fr>
Inscrit à la CPPAP n°
0715S07442

Directrice de publication :
Catherine ROCHARD





L'éditorial

de Catherine Rochard, Secrétaire Générale de l'UD cgt-FO de Maine et Loire

18 mars : un encouragement à poursuivre la mobilisation contre l'austérité, contre le pacte de responsabilité

Le 18 mars nous étions 240 000 dans le pays, 1800 dans le Maine et Loire, à manifester contre la politique d'austérité, contre le pacte de responsabilité.

Dans le Maine et Loire comme dans de nombreux endroits, les cortèges Force Ouvrière étaient particulièrement significatifs.

La presse, qui s'est imposé un silence assourdissant sur le 18 mars dans toute la période où il se préparait -au point de ne pas se déplacer, à Angers, à la conférence de presse convoquée par l'intersyndicale-, a ensuite tenté de gloser sur la « faiblesse » de la mobilisation.

Mais personne ne s'y trompe, pas même cette presse. Et c'était d'ailleurs la raison de son silence. Nous qui étions en grève et dans la rue le 18 mars, nous exprimons le rejet massif, archi-majoritaire au sein de la classe ouvrière, de la politique menée conjointement par le gouvernement, le patronat et la CFDT.

Ce rejet s'exprime de diverses manières. Dans les jours qui ont précédé et suivi ce 18 mars, de nombreux conflits ont éclaté, de nombreux conflits éclatent dans les entreprises, le plus souvent sur une reven-

dication : **l'augmentation générale des salaires, revendication qui s'oppose à l'austérité** : Valéo, Soritec, Intercosmétiques, cliniques de l'Anjou et St Joseph...

Alors oui, nous avons eu raison de convoquer cette journée de grève et de manifestations. Nous avons eu **raison d'avoir conclu un autre « pacte »**. Pacte conclu, lui, entre nos organisations syndicales FO, CGT, FSU et Solidaire. **Pacte pour l'action commune contre le pacte de responsabilité. Pacte pour le refus de l'accompagnement des plans gouvernementaux d'austérité et de destruction des conquêtes sociales.** Et nous avons eu raison de rechercher le contact, dans nos entreprises et établissements, avec les autres organisations syndicales, et de rédiger avec elles des appels communs à la grève et la manifestation le 18 mars.

Là où nous les avons obtenus, ces **appels sont un point d'appui pour poursuivre la discussion avec les salariés, pour rechercher l'action commune avec les autres organisations syndicales.**

Là où nous ne les avons pas obtenus, ils doivent nous aider à dialoguer avec les autres organisations

syndicales, toujours pour rechercher l'action commune sur les revendications.

Nous devons en effet organiser les salariés autour de leurs revendications sur les salaires, les conditions de travail, contre la destruction de la sécurité sociale, la destruction des **emplois... revendications qui s'opposent à la politique d'austérité.**

Ce sont 53 milliards d'euros « d'économies » supplémentaires que veut réaliser le gouvernement, après avoir déjà accordé 30 milliards d'exonérations de cotisations aux patrons.

Autant de coupes sombres dans les services publics, la sécurité sociale, **les hôpitaux...**

Après l'ANI sur la « sécurisation de l'emploi », les contre-réformes sur les retraites, le « pacte de responsabilité » et son attaque contre les allocations familiales, le blocage des salaires, la diminution des pensions de retraites, l'augmentation de la TVA, la réforme de la fiscalité... jusqu'où les mesures contre les salariés -actifs, chômeurs ou retraités- iront-elles ?

Ce que nous avons réalisé le 18 mars doit se poursuivre !

Marc Blondel

Marc Blondel, secrétaire général de notre confédération de 1989 à 2004, nous a quittés le 16 mars dernier.

Né en 1938 à Courbevoie (92), c'est à Hémin-Liétard, en plein pays minier du Pas-de-Calais, qu'il passe son enfance dans une famille modeste.

Il obtient son bac à Nanterre en 1955, s'inscrit en fac de droit et commence à militer au sein de l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF).

Il doit au travail pour financer ses études et c'est dans un centre de tri postal qu'il rencontre des militants de la CGT-FO avant d'adhérer en 1958.

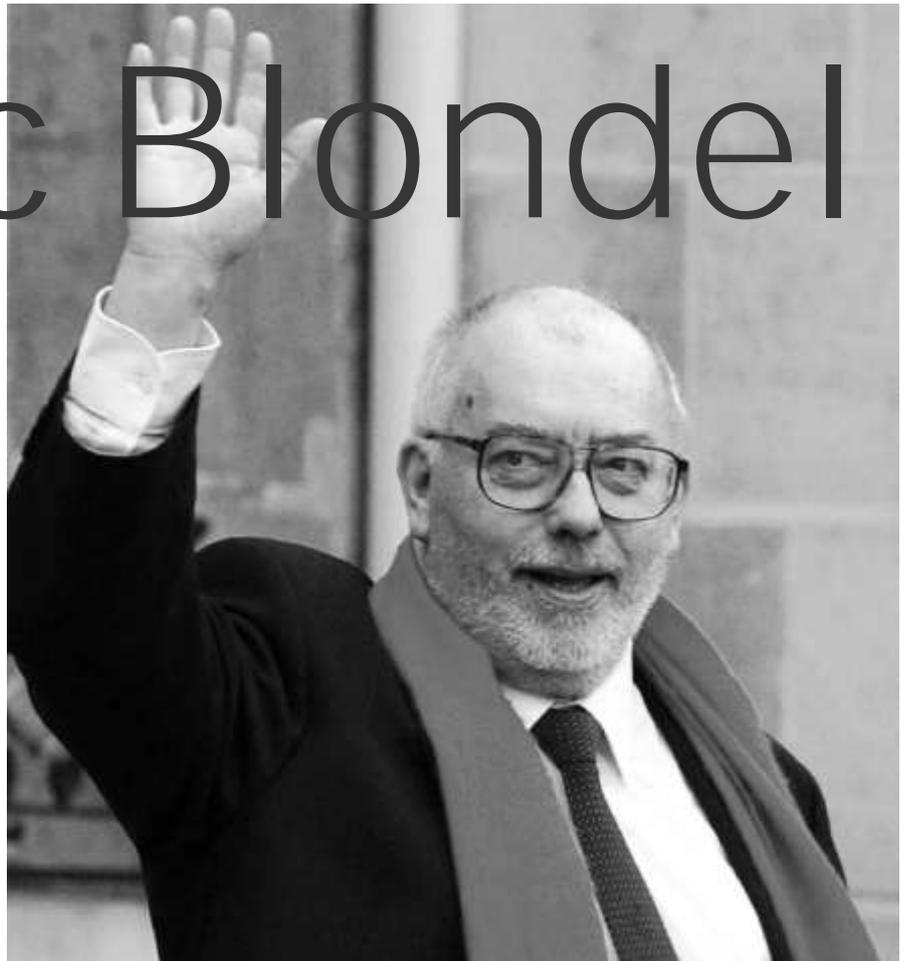
Employé aux Assedic du bâtiment en mars 1960, il se fait vite remarquer, devient permanent l'année suivante et enchaîne les responsabilités : élu au Conseil national de la FEC en 1965, il devient Secrétaire général de la FEC de 1974 à 1980, année où il intègre le Bureau confédéral aux côtés du Secrétaire général d'alors, André Bergeron.

En février 1989, il est élu Secrétaire général de notre Confédération au terme d'un congrès tendu puisque deux candidats étaient en lice, une situation pas si fréquente au sein du paysage syndical.

Cette année-là, le monde va basculer. Le mur de Berlin s'effondre et les régimes d'Europe de l'Est se désagrègent, tandis que l'idéologie libérale renforce son emprise sur les pays occidentaux en général et sur la construction européenne en particulier.

Sur le plan économique, les choses changent aussi : sentant que le contexte lui est favorable, le patronat décide de s'attaquer avec brutalité au modèle social issu des Trente Glorieuses.

Parmi les premiers, Marc Blondel comprend que le monde du travail est en train de changer de période. Il oriente Force Ouvrière sur un axe de résistance pour éviter le détricotage des acquis sociaux qui s'amorce. En 1995, à l'occasion de la réforme Juppé, la France vit le plus puissant mouvement social depuis 1968. Marc Blondel sera au premier rang des combats, écharpe rouge autour du cou.



Infatigable révolté, il exècre plus que tout les inégalités, qu'elles soient fondées sur le sexe, l'âge ou la nationalité. C'est au nom de l'égalité qu'il défend les services publics et ceux qui les font vivre.

On le critique parfois en lui reprochant sa propension à dire non. Tout en rappelant qu'il est au sein de FO, et peut-être même du mouvement syndical, celui qui a signé le plus d'accords collectifs à tous les niveaux, il explique aussi que dire non c'est défendre, a priori, son libre arbitre, s'assurer que l'on ne dira éventuellement oui qu'en connaissance de cause. Il appelle chacune et chacun à aller voir ce qui se trouve derrière l'affiche, à ne pas se limiter au slogan, mais à chercher à comprendre qui en est à l'origine et pourquoi.

Marc Blondel le répète inlassablement, une organisation syndicale n'est indépendante que si elle est faite d'hommes et de femmes libres, autonomes de pensée, qui ne subissent pas.

Sa vie militante est marquée par une vision internationaliste de la classe ouvrière. L'Organisation internationale du travail (OIT) lui est une véritable passion. Il y siège de 1981 à 2008 comme membre de son conseil d'administration. Cette passion, c'est celle de la liberté syndicale. Il la porte

au plus haut lorsqu'il prend l'initiative, le 16 juin 1982, lors de la 68e session de la Conférence internationale du travail, de déposer formellement une plainte contre le gouvernement polonais de Jaruzelski pour violation des conventions 87 et 98 de l'OIT. Celui-ci a décrété la loi martiale le 13 décembre 1981, suspendant les activités syndicales et le droit de grève, et emprisonnant les militants de Solidarnosc.

En février 2004 il passe la main, mais poursuit son engagement humaniste et en faveur de la laïcité —«la liberté de ne pas croire», aime-t-il dire. Tombé dans le chaudron du militantisme dès sa jeunesse, il aura été un acteur décisif de l'histoire sociale et représente une part décisive de la résistance ouvrière dans période historique en cours.

« Ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent », disait Victor Hugo. Marc Blondel aura lutté toute sa vie et vécu toutes ses luttes.

L'Union départementale de Maine et Loire a tenu à être présente lors de l'hommage qui lui a été rendu à la Confédération le 21 mars, comme à sa crémation, au columbarium du Père Lachaise, le 22.

L'UD salue sa mémoire et présente à tous les siens ses très sincères condoléances.

Grève interprofessionnelle et manifestations du 18 mars L'encouragement à poursuivre

Discours de Catherine Rochard, à l'issue de la manifestation d'Angers, le 18 mars



Aujourd'hui, 18 mars 2014, dans tout le pays, les travailleurs font entendre leurs voix et leurs revendications.

Ils le font avec force, détermination et liberté, comme le font les salariés de la clinique de l'Anjou et la clinique st Joseph. Leurs attentes sont nombreuses, elles sont également très concrètes.

Ils le savent : accorder de nouvelles exonérations de cotisations sociales patronales, **geler les salaires dans le public et n'accorder aucun coup de pouce au Smic**, annoncer 50 milliards de réduction des dépenses publiques et sociales sur trois ans, miser en permanence sur la baisse du coût du travail, **cela porte un nom : l'austérité économique et sociale.**

Et il y a les retraites. Avec le report d'avril à octobre de la revalorisation des pensions d'une part, avec la non-revalorisation des retraites complémentaires d'autre part, les retraités subissent cette année, comme jamais, une baisse de leur pouvoir d'achat.

C'est la politique mise en œuvre par le gouvernement, en grande partie à la demande du patronat et dans le cadre du carcan du pacte budgétaire européen qu'il a avalisé en ratifiant le TSCG et son parallèle le mécanisme européen de stabilité.

Liberté et indépendance sont pour FORCE OUVRIERE deux conditions de la crédibilité syndicale. **Quand on est d'accord, on le dit ou on signe, Quand on obtient satisfaction, on le dit également. Quand on n'est pas d'accord, on le dit tout autant et on ne signe pas.**

Un syndicat qui signe tout, tout comme un syndicat qui ne signe rien, ce sont deux comportements anormaux au regard de la liberté et de l'indépendance.

Aujourd'hui pour les salariés, la priorité va à l'emploi et aux salaires. L'augmentation des salaires comme des retraites est une nécessité sociale et économique (Smic, point d'indice, prime transport, 13ème mois).

Quant à l'emploi en CDI, il est indispensable de retrouver une croissance plus forte, ce qui suppose de rompre avec l'austérité, de traiter les problèmes de

compétitivité autres que le coût du travail (innovation, recherche, relations donneurs d'ordre/sous-traitants) ou de limiter la part des bénéfices allant aux actionnaires, part qui a fortement augmenté ces dernières années au détriment de l'investissement et des salaires.

Pour tout le monde également, l'avenir de la sécurité sociale et des services publics républicains est essentiel.

Cela correspond au modèle républicain. **Sans solidarité, il n'y a ni liberté, ni égalité.**

Dans le cadre de son « pacte de responsabilité », le gouvernement a prévu la **réduction de 50 milliards d'euros sur trois ans** des dépenses sociales et publiques.

Cette réduction serait destructrice pour la sécurité sociale et les services publics. Elle accroîtrait les inégalités car le service public est aussi le bien de ceux qui n'ont rien. **Le remettre en cause c'est renier des droits, c'est oublier l'égalité de droits.**

C'est aussi pour toutes ces raisons que FORCE OUVRIERE rejette le « pacte de responsabilité ». Celui-ci donne des garanties au patronat et tente de faire croire aux salariés qu'ils auront des satisfactions ! Du béton pour les patrons. Du vent pour les salariés.

C'est un acte de complaisance politique, un chèque en blanc!

Ce qu'attendent les salariés ? Des augmentations des salaires et des retraites comme le retour au plein emploi ! Ca suffit des dividendes versés aux actionnaires ! Ca suffit le salaire comme variable d'ajustement de l'économie des entreprises !

Dire non au pacte de responsabilité, c'est dire oui au progrès social, aux salaires, à l'emploi, aux services publics et à la sécurité sociale.

Dire non au pacte de responsabilité, c'est exiger d'autres choix préservant et améliorant la vie de millions de travailleurs.

Dire non au pacte de responsabilité c'est exiger, maintenant, un changement.

Dire non au pacte de responsabilité, c'est refuser le pacte social que recherche le gouvernement avec les organisations syndicales pour accompagner la politique d'austérité !

Pour mettre en œuvre ce pacte de responsabilité, le gouvernement espérait parvenir à une sorte d'union sacrée, réunissant, au nom du « bien commun », les patrons et les syndicats de salariés.

La réalité, c'est que le gouvernement a déjà subi un échec. Il voulait un consensus, il a la grève.

Force Ouvrière est fière, aujourd'hui, d'avoir conclu un autre « pacte ».

Pacte conclu, lui, entre nos organisations syndicales FO, CGT, FSU et Solidaire. **Pacte pour l'action commune contre le « pacte de responsabilité ».** Pacte pour le refus de l'accompagnement des plans gouvernementaux d'austérité et de destruction des conquêtes sociales.

Camarades, ce 18 mars, nous pouvons faire qu'il soit le début de la reconquête.

Réunissons ensemble les assemblées générales dans toutes les entreprises, dans le secteur public comme dans le secteur privé pour décider des suites à donner car c'est bien la grève qu'il faut amplifier pour mettre en échec la politique d'austérité !

La seule issue Camarades c'est la préparation de la grève générale !



En direct des syndicats

Clinique de l'Anjou et clinique St Joseph : les salariés mobilisés dans le cadre du 18 mars pour la satisfaction de leurs revendications

Interview de Pascale Grelet (DS FO de la clinique St Joseph) et Virginie Bureau (DS FO de la Clinique de l'Anjou)

Les salariés de deux cliniques, la clinique St Joseph et la clinique de l'Anjou, se sont saisis du 18 mars pour exprimer leurs revendications, notamment salariales. Assemblées du personnel préparatoires, appel commun FO-CGT à la clinique de l'Anjou...

Le résultat est à la hauteur de l'investissement de nos camara-

des des sections Force Ouvrière. Dans ces deux établissements, la grève a été massive le 18 mars, et leur cortège particulièrement visible dans la manifestation interprofessionnelle.

Le Combat Social a rencontré Virginie Bureau, déléguée syndicale à la clinique de l'Anjou et Pascale Grelet, déléguée syndicale à la clinique St Joseph.



Les établissements dans lesquels vous travaillez sont des cliniques à but lucratif. Dans ce secteur, la fédération patronale est manifestement préoccupée à protéger les intérêts des actionnaires ce qui semble rejaillir dans les négociations conventionnelle, non ?

Virginie Bureau : Nos deux cliniques sont effectivement des établissements à but lucratif qui relèvent de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP). Cette fédération patronale cherche effectivement à vider de son contenu la négociation au niveau des commissions paritaires nationales pour y substituer la négociation locale.

Du coup, les négociations sur la convention collective, la classification et les salaires sont bloquées. Les personnels n'acceptent plus. Leur volonté de voir leurs salaires augmenter est très forte !

Pascale Grelet : Il y a aussi la question des conditions de travail. Dans ma clinique, pour ne pas grever les profits des actionnaires, notre directeur ne remplace pas les arrêts de travail, même longs (maternité par exemple). Inutile d'expliquer les conséquences dans un établissement de soins !

Comment avez-vous préparé le 18 mars ?

Pascale Grelet : A St Joseph, les NAO allaient s'ouvrir. Nous sommes passés dans les services

pour faire le point de la situation. Nous avons établi un cahier de revendications. Elles étaient particulièrement nombreuses d'ailleurs. Sur les salaires, les congés, les conditions de récupérations, le manque de personnel...

Dans le même temps nous présentons la perspective de la grève interprofessionnelle du 18 mars.

Du coup, les personnels s'en sont saisi pour peser sur la NAO, ont massivement fait grève et ont manifesté, le matin dans le cortège interprofessionnel et l'après-midi devant la clinique.

Vous avez poursuivi la grève ?

Pascale Grelet : Nous avons demandé que l'employeur reçoive une délégation mandatée par les grévistes, de 8 salariés (moi-même comme déléguée syndicale + un délégué par service en grève). L'employeur a longtemps refusé pour finir par céder en acceptant 7 personnes ! Nous avons suspendu la grève en début de soirée. La négociation a été longue, mais nous avons obtenu des résultats (1% d'augmentation de la valeur du point, augmentation de la prime des dimanches et jours fériés de 4,72 à 5 euros par heure, soit +6%, augmentation de la part patronale de la mutuelle de 18 à 20,50 €, maintien de la compensation en contrepartie du travail 12,25 heures par nuit, et un engagement de rediscuter sérieusement des conditions de travail.) La délégation a soumis les résultats à l'AG réunie alors devant la clinique. Sur la base des résultats obtenus, à l'unanimité moins une abstention, l'AG a

décidé la reprise du travail.

Et à la clinique de l'Anjou ?

Virginie Bureau : Quand nous avons commencé à préparer le 18 mars, je me suis rendu compte que les salariés ne faisaient pas le lien entre leurs revendications et les revendications interprofessionnelles. Ils étaient centrés sur les revendications en matière de classification et de salaire.

Au début, nous avons eu un peu de mal à expliquer que tout est lié et que le blocage dans la profession résulte d'une politique d'ensemble.

Puis Nous avons tourné dans les services. Dans le même temps, nous avons obtenu un accord avec le Délégué Syndical CGT.

Je lui ai proposé un appel commun qui faisait bien le lien entre les revendications locales et les revendications interprofessionnelles. En particulier, cet appel disait : « Toucher à la sécu, c'est toucher à nos salaires » [les recettes des cliniques dépendent des remboursements de soins de la sécurité sociale -NDLR].

Les salariés s'en sont saisi. Il y a eu 60 grévistes, et nous étions près de 30 à la manifestation interprofessionnelle. L'après midi nous nous sommes rassemblés sous les fenêtres du directeur en scandant notre volonté d'obtenir notamment des augmentations de salaire. Nous avons été reçus par le directeur auquel nous avons clairement affirmé que cette grève était une grève d'avertissement et qu'il lui faudrait en tenir compte pour les prochaines NAO.



En direct des syndicats

Santé publique : la colère des salariés à l'Ehpad de Montreuil Bellay

Les salariés de l'Ehpad (Établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes) de Montreuil Bellay, après avoir participé à la manifestation interprofessionnelle du 18 mars à Saumur, ont décidé d'un débrayage d'une heure d'avertissement à la direction.

Le Courrier de l'Ouest du mercredi 19 mars y a consacré un article. Pour une fois, la presse locale a correctement relayé ce mouvement. Alors, ne boudant pas notre plaisir, nous avons repris cette coupure de presse, ci-dessous, dans son intégralité.

Gros ras-le-bol à Montreuil-Bellay

450, 350, 100... heures supplémentaires à récupérer. La situation à l'EHPAD de Montreuil-Bellay est dans le rouge. Le débrayage hier devant l'établissement est une première. Fatigue et agacement...

Fabienne TRÉLAT

redac.saumur@courrier-ouest.com

Les agents sont consciencieux. Ils continuent à bien faire le travail dans des conditions vraiment difficiles. Depuis 2011, il manque du personnel dans l'établissement. Fin 2012, on a terminé avec un peu plus de 4 000 heures de travail supplémentaire demandées au personnel ! En 2013, après une rencontre avec le directeur M. Pinson, quelques personnes ont obtenu le paiement de trois fois 20 heures. C'est tout. Si bien qu'on se retrouve avec un compteur à 100, 350, 450 heures pour certains. Et ceux qui ont demandé des récupérations, n'ont rien obtenu à ce jour - détaille Brigitte Molines, la secrétaire départementale du Groupement 49 du syndicat FO-Santé.

« On n'a pas à aller mendier dans son bureau ! »

Ce mardi après-midi, elle est venue soutenir les personnels pour une heure de débrayage devant la maison de retraite.

D'ailleurs, la question du paiement des heures supplémentaires pose problème : « Ça va être de la récupération maintenant. Les heures sup' étaient défiscalisées jusqu'au 1^{er} juillet 2012. Si on demande le paiement, on

va payer des impôts en plus pour du travail qu'on a été obligées de faire. Au final, on est les dindons de la farce ! ». Karline Fouet, déléguée syndicale, ajoute : « À Montreuil-Bellay, on n'a jamais rien dit. On nous prend à la légère. On ne nous croit pas capables de prendre le taureau par les cornes mais c'est faux. Ce matin, nous étions à la manifestation de Saumur et là, c'est le débrayage. »

L'agacement est certain. La fatigue tout autant. La goutte d'eau, qui a fait déborder le vase plus que rempli, c'est un problème de trésorerie : « Nous avons eu un souci de paie en mars. Nous avons été payés le 11 mars ! Il y avait des salariés en difficulté. Le directeur a proposé 100 euros en illiquide. C'est du mépris total. On bosse. On n'a pas à aller mendier dans son bureau ! ».

Une salariée s'insurge : « On a des postes à mi-temps, qui travaillent comme des temps pleins, c'est scandaleux ! ». Une autre souligne : « Il y a des RTT de 2011 qui ne sont toujours pas prises. On a un mal fou à pouvoir prendre trois semaines de congés ». Le constat est désabusé : « Tant qu'il n'y aura pas d'embauche, il n'y aura pas d'heures supplémentaires récupérables ». Comment en est-on arrivé à une telle situation ?



Montreuil-Bellay, maison de retraite, hier. Les agents n'en peuvent plus et sont mobilisés pour le faire savoir.

La gestion de la maison de retraite de Montreuil-Bellay avec ses 91 lits et 49 salariés, a été prise en charge par le Centre hospitalier de Saumur, tout comme celle de Longué. Les agents reconnaissent qu'alors la situation était dégradée : « C'était l'ère paléolithique ! Le droit a été bafoué pendant des années ».

Depuis, la situation évolue mais bien sûr trop lentement pour le personnel. Le directeur du centre hospitalier de Saumur, Jean-Christophe Pinson n'est pas assez présent selon les agents de Montreuil-Bellay :

« Il est censé être là tous les vendredis. On le voit à peine et les résidents ne le connaissent pas. Au comité technique d'établissement, il dit que régulièrement il aborde les problèmes. Là, le prochain comité a lieu ce mercredi (N.D.L.R. : aujourd'hui) et on a reçu la convocation lundi au lieu d'un délai de 15 jours. Ça suffit ! ».

Les représentants des personnels n'iront pas à cette réunion : « On veut rencontrer M. Pinson car le courrier qu'il nous a écrit ne nous satisfait pas ». Le dossier est loin d'être fermé.

Billet d'humeur

Hôpital : Le rapporteur du budget de la sécu à l'assemblée veut accélérer la suppression de lits

Personne n'ignore que le gouvernement « cherche des pistes » pour réaliser les 50 milliards d'économies sur les dépenses publiques auxquels il s'est engagé dans le cadre du pacte de responsabilité.

Un des rapporteurs de la loi de financement de la sécurité sociale à l'Assemblée nationale, le député Gérard Bapt (PS), lui propose une piste.

Dans un « point de vue » sur l'assurance Maladie livré au journal patronal « Les Échos » du 10 mars, il indique : les « mesures de "responsabilisation" des patients ont démontré leur inefficacité » en matière de diminution du recours à l'Hôpital.

Ainsi pour ce monsieur, qui se considère, lui, sans doute très responsable, les patients, ces irresponsables, continuent de vouloir se soigner et être accueillis dans les hôpitaux.

« La France est le pays qui dispose en Europe du plus grand nombre de lits d'hospitalisation rapporté à sa population. » déclare-t-il... Il faut donc, pour ce monsieur, en réduire ce nombre !

Comme la « demande » en matière d'hospitalisation reste trop élevée du fait de « l'irresponsabilité » des patients, il convient tout simplement de diminuer, encore plus, « l'offre » en nombre de lits d'hôpitaux.

Bon sang mais c'est bien sûr... Moins

« d'offre » de capacité d'accueil des hôpitaux, ce sont au mieux des durées d'hospitalisations considérablement raccourcies, au pire d'autant moins d'hospitalisations, donc moins de « demandes ». C'est peut-être cela le « socialisme de l'offre » dont parlait François Hollande dans sa conférence de presse du 14 janvier.

Les agents hospitaliers apprécieront !

La France est encore aujourd'hui le pays de l'Union Européenne où l'espérance de vie à 65 ans est la plus élevée... Pour combien de temps si les projets du gouvernement vont à leur terme ?

JJN - 13/03/2014

En direct des syndicats

Valeo Vision à Écouflant : Mobilisation pour l'augmentation des salaires

En pleine négociation sur les salaires, le syndicat Force Ouvrière a décidé de convoquer des AG d'informations sur le site de Valeo Vision.

A la suite de ces Assemblées générales, 200 salariés, essentiellement les salariés chargés de la production, ont décidé de se mettre en grève et de bloquer le site pour peser sur les négociations., du fait du caractère insuffisant des propositions de la

direction. Au cours de ce conflit, qui a duré deux jours, le syndicat Force Ouvrière a été un facteur d'ordre, aidant les salariés à s'organiser, à faire respecter la démocratie et les décisions prises dans les AG.

Nous reproduisons ci-dessous des extraits du mail adressé à la presse par Willy Duval, DS Force Ouvrière, à la fin du conflit, et la lettre adressée par la direction aux salariés en plein conflit.

Bonjour,

Ce mail pour vous informer que le site de Valeo Écouflant a été débloqué à 2h30 du matin ce 25 février. Les salariés, représentés par les sections CGT et FO rejointes par la CFTC, ont trouvé un accord avec la Direction. La journée a été marquée par deux temps forts :

1. Une tentative de provocation par la direction digne d'un autre âge :

La direction a réuni des salariés non grévistes, essentiellement des « blouses blanches » [cadres et ingénieurs] dans la cantine et leur a demandé de sortir pour faire pression sur les grévistes. Mardi, elle leur avait déjà proposé de les remplacer à la production. Certains ont refusé.

Le groupe s'est avancé, le directeur des ressources humaines en tête... Les « blouses blanches » se sont arrêtées à 50 mètres du piquet, puis grévistes et non

grévistes ont dialogué : « ceux qui bloquent ne sont pas contre vous. Ils veulent juste pouvoir vivre de leur salaire » ont expliqué les grévistes. Malgré la tentative de provocation par la direction, aucun incident n'a été à déplorer.

2. Vote majoritaire de l'Assemblée Générale des grévistes présents, pour un « déblocage des camions pendant une heure »

C'est-à-dire juste le temps d'ouvrir une négociation spécifique au site en complément de la NAO en cours pour toute la société... Trois camions sont sortis, trois sont entrés. Mais les propositions de la direction étaient tellement décevantes que les grévistes... ont décidé de reprendre le blocage du site...

Devant le rapport de force qui lui est imposé, la Direction finit par proposer mieux.

Ces propositions mises au vote en Assem-

blée Générale, ont été acceptées... ce qui a permis la signature d'un protocole de fin de conflit qui garantit l'arrêt de la procédure d'assignation en référé pour 18 grévistes, revalorise une prime de 17%, permet de retourner à la table des NAO le vendredi suivant avec l'acceptation de négocier une augmentation générale supérieure à celle proposée précédemment, augmentation accompagnée de mesures complémentaires (primes).

La détermination, la cohésion, et le respect de la démocratie dans les AG ont été des conditions essentielles pour aboutir...

Cela montre la voie : Contre la politique d'austérité du gouvernement, il convient de se mobiliser. Notamment le 18 Mars prochain, journée nationale de mobilisation et de grève contre la casse de la Sécu, contre le Pacte de Responsabilité

Willy Duval
DS FO Valeo Vision Angers-Écouflant



La lettre adressée à tous les salariés par la direction de Valeo Vision

Bobigny, le 26 Février 2014

A l'attention de tous les salariés du site d'Angers Écouflant,

Considérant la situation d'Angers, je voulais partager avec vous mon appréciation des évènements.

Même si nous sommes dans l'un des pays les plus matures d'Europe nous sommes dans un environnement en crise et nous devons trouver les moyens de survivre sur ce marché en prenant des mesures courageuses afin de maintenir l'activité en France.

Aujourd'hui certains d'entre vous bloquent les flux d'entrées/sorties de produits et matériels du site d'Angers ce qui est totalement illégal et irresponsable mais surtout les conséquences clients à court et moyen terme sont telles qu'elles pourraient remettre en cause les perspectives futures du site d'Angers.

D'autre part les propositions évoquées

lors des deux réunions de Négociations Annuelles Obligatoires sont tout à fait honnêtes et conformes aux moyennes de l'industrie Française (1.2% AG+AI et 0.2% de mesures complémentaires), sachant qu'une dernière réunion de négociation doit encore se tenir.

Dans un contexte 'France' où nombre d'entreprises sont contraintes de fermer, dans un contexte 'Européen' où des collègues d'Espagne ou d'Italie acceptent une diminution de salaire pour rester compétitifs et garder leur emploi, l'attitude inconsciente des personnes bloquant les flux du site d'Angers et empêchant toutes livraisons est tout simplement suicidaire.

Je vous demande donc, pour notre avenir, pour celui du site, de faire en sorte de débloquer cette situation pour revenir à la normalité.

Maurizio Martinelli
Président Valeo Vision

Assemblée générale de l'USM 49 (Union des Syndicats des métaux - 49) et du Syndicat des métaux d'Angers



L'assemblée des métaux

Le 6 Février dernier se sont tenus le congrès annuel de l'Union des Syndicats des Métaux du 49 ainsi que l'assemblée générale annuelle du syndicat des métaux d'Angers et Environs.

L'assemblée était présidée par le secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie, Frédéric Homez.

Jean Jacques Nicolai, qui représentait l'Union Départementale en remplacement de Catherine Rochard empêchée, a introduit la séance en remerciant l'USM de sa participation importante à la vie de l'Union Départementale et aux structures interprofessionnelles. Il a notamment indiqué que la délégation des métaux au meeting du 24 janvier était significative. Il est ensuite revenu sur la nécessité de préparer ensemble le 18 mars, comme point d'appui pour chercher à faire converger les revendications de l'ensemble des salariés du public comme du privé, contre les politiques d'austérité.

Christian Mérot a présenté ensuite le rapport moral et d'activité de l'Union Syndicale des métaux. Retraçant les résultats électoraux encourageants comme l'implantation de nouvelles sections, il s'est félicité du travail de développement accompli qui est un encouragement à poursuivre. Il a ensuite décrit la pratique conventionnelle de l'USM qui a négocié et signé des accords salariaux départementaux dans la métallurgie qui préservent le pouvoir d'achat.

Willy Duval, secrétaire du syndicat d'Angers, a ensuite développé le rapport moral et d'activité de son syndicat. Il a en particulier insisté sur la nécessité de construire un plan de développement du syndicat pour renforcer les sections existantes et en implanter d'autres.

Différentes sections (de la fondation Amipi, de Comeca de BES, de La Goupille Cannelée, de Derichebourg, d'Anjou Électronique) sont ensuite intervenues, pour faire état de la situation de leurs entreprises et rendre compte de leur activité.

Les camarades de la Sogal ont indiqué que si cette entreprise était « leader dans son secteur ; elle ne l'était pas sur les salaires ! », les salariés y subissent un gel des salaires depuis deux ans, et les camarades viennent d'être conviés à négocier un accord d'annualisation... Malgré tout les camarades ne baissent pas les bras et continueront d'imposer le respect du droit. à suivre...

Les deux Valeo étaient présents aussi. Les deux sites doivent fusionner en juillet. Les camarades de Bull eux indiquent que la direction a dénoncé tous les accords RTT, en annonçant vouloir faire un gain de 10 Millions d'euros. Pour cela elle s'appuie sur l'ANI du 11 janvier et cherche à négocier un « accord de compétitivité ». Mais FO, encore une fois, a progressé aux élections dans cette entreprise et est, désormais, la seconde organisation syndicale. FO est incontournable à Bull, et « l'accord de compétitivité » aura bien du mal à aboutir !

Tout récents vainqueurs de leurs élections, les camarades de la section de la concession Citroën étaient présents aussi. Ils ont expliqué que malgré la dénonciation de certains accords, « ils se sont bien débrouillés » en maintenant l'essentiel des droits.

Thermal Ceramics n'était pas en reste du côté des élections car ils ont fait « autant de voix avec moins de salariés... »

Frédéric Homez, pour la fédération, reprend la parole pour remercier tout le monde pour cet état des lieux édifiant, L'assemblée procède ensuite à l'élection des instances.

Les rapports d'activités, de trésorerie et de commission de contrôle ont été adoptés à l'unanimité. Les nouveaux statuts et règlement intérieur de l'USM ont eux aussi été adoptés à l'unanimité, tout comme la résolution du congrès.

Frédéric Homez clôture la séance. « On nous dit que la croissance revient, mais en réalité, pas suffisamment car elle doit être de 1.5% pour pouvoir créer de l'emploi » dit-il. C'est un pari perdu pour le président Hollande... Entre 2012 et 2020 la création d'emploi prévue est de 70000, on est loin des dernières promesses du Medef, qui en rajoute avec son « choc de compétitivité », encore une fois soutenu par le gouvernement, le choc, certains l'appellent le « 39 heures, payées 35 »...

Frédéric Homez insiste sur le fait que FO a eu raison de ne pas signer l'ANI qui a donné la loi « sur la sécurisation de l'emploi » drôle de nom pour une loi qui facilite les licenciements notamment par les biais de la mobilité...

Il indique que la fédération mettra tous ses moyens en œuvre pour gagner la journée du 18 Mars ! « Et en même temps tout ce qu'on peut leur arracher par le biais de la pratique contractuelle, il faut le prendre ! » a-t-il conclu

L'assemblée a salué ensuite les départs en retraite de Brigitte Bernard (Thermal) et de Jean Claude Jardin (Bull). Qu'ils profitent bien de leur retraite !

La soirée s'est finie dans la convivialité autour d'un buffet froid.

Willy Duval, le 2/03/2014



Willy Duval, secrétaire du syndicat des métaux d'Angers

Vos droits

EN CAS DE PROJET IMPACTANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL, ILLUSTRATION DU DÉFAUT DE PRÉCISION DES INFORMATIONS DEVANT ÊTRE COMMUNIQUÉES AU CHSCT (Cass.Soc., 25 septembre 2013 n°12-21747)

Le CHSCT doit être consulté préalablement à toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail (Article L. 4612-8 du code du travail).

Un arrêt de la Cour de cassation du 25 septembre dernier (Cass.Soc., 25 septembre 2013 n°12-21747) vient illustrer le défaut d'information de l'employeur dans le cadre de cette consultation.

En l'espèce, le CHU de Toulouse a présenté au CHSCT un projet de réorganisation du service de réanimation des grands brûlés sous la forme d'un power point sommaire de 8 pages envisageant le seul angle de l'amélioration de la qualité des soins et des conditions de travail.

Pourtant, le projet de réorganisation modifiait les cadences de travail en augmentant la durée quotidienne de travail de 7h42 à 12h, tout en faisant passer la durée annuelle de travail de 210 jours à 130

jours et en augmentant les périodes de congés payés et de repos compensateurs.

Pour la Cour de cassation, les informations données au CHSCT étaient non seulement sommaires mais également insuffisantes, en ce qu'elles ne comportaient pas d'indications relatives aux conséquences de la réorganisation du service sur les conditions de travail des salariés, de sorte que le comité ne pouvait donner un avis utile.

Ainsi, en cas de réorganisation, pour permettre au CHSCT d'apprécier les inconvénients de d'une nouvelle organisation sur la santé des salariés, l'employeur doit lui transmettre des informations précises sur le projet en indiquant quelles seront les conséquences de la réorganisation et ses inconvénients prévisibles sur la santé et les conditions de travail des salariés (notamment en terme de fatigue du personnel).

Décompte des ruptures conventionnelles et seuil de déclenchement de la procédure de Plan de Sauvegarde de l'Emploi (Cass. Soc., 29 octobre 2013, n° 12-15382)

Dans un arrêt de 2011 (Cass. Soc., 9 mars 2011 n° 10-11581), la Cour de cassation avait admis que les ruptures conventionnelles ayant une cause économique et s'inscrivant dans un processus de réduction des effectifs doivent être comptabilisées pour vérifier si le seuil de déclenchement de la procédure de licenciement économique collectif est atteint.

La Cour a précisé, dans un arrêt d'octobre 2013, que seules les ruptures conventionnelles homologuées ayant entraîné la rupture effective du contrat de travail doivent être prises en compte

(Cass. Soc., 29 octobre 2013, n° 12-15382).

Application volontaire d'un accord collectif contraire à la jurisprudence : « Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude »⁽¹⁾ (Cass. soc., 4 février 2014, n°11-27.134-FS-PB)

Un arrêt de la cour de cassation du 4 février 2014 (Cass. soc., 4 février 2014, n°11-27.134-FS-PB), vient illustrer ce principe en condamnant l'attitude d'un employeur pour violation du statut protecteur d'un élu, dont le mandat avait été prorogé par un accord non unanime mais appliqué de manière volontaire par l'employeur.

Si en effet il est de jurisprudence constante qu'une prorogation de mandat doit faire l'objet d'un accord unanime entre l'employeur et les organisations syndicales représentatives du personnel, quid en cas d'application volontaire par l'employeur d'un accord non unanime ?

En l'espèce l'employeur avait fait le choix de passer outre cette irrégularité et appliquait l'accord prorogeant les mandats en convoquant régulièrement les instances conformément à la loi. Cependant, au moment de licencier un des membres du CE, l'employeur avait omis de demander l'autorisation de

l'inspection du travail.

Le salarié a alors intenté une action en justice réclamant sa réintégration pour nullité du licenciement prononcé en violation du statut protecteur.

L'employeur a tenté une riposte remettant en cause la validité du mandat du salarié compte tenu de l'irrégularité de l'accord de prorogation non signé à l'unanimité.

La cour de cassation a alors censuré cet argumentaire considérant que « L'employeur ne peut remettre en cause par voie d'exception un accord collectif prorogeant les mandats qu'il a signé et appliqué sans réserves ».

Autrement dit l'employeur ne peut pas faire son marché. S'il applique volontairement un accord de prorogation de mandats irréguliers, il ne peut pas dans le même temps remettre en cause le statut protecteur des salariés concernés au motif que leurs mandats seraient basés sur un accord irrégulier...

(1) Principe de droit qui signifie que nul ne peut réclamer justice si le dommage qu'il subit est le produit de ses actions menées illégalement. (contraires à la loi) ou illicitement (contraires à une règle)

Précisions concernant les primes laissées à la libre appréciation de l'employeur

La rémunération de certains salariés est composée d'une part fixe, à laquelle s'ajoute une partie variable. Dans une décision du 14 novembre 2013, la Cour de cassation apporte un éclairage concernant les primes laissées à la libre appréciation de l'employeur.

En l'espèce, un salarié percevait un bonus annuel variant en fonction de l'évaluation de ses performances individuelles par la hiérarchie.

Ayant perçu en 2007 un bonus de 30% inférieur à celui versé en 2006, il a pris acte de la rupture de son contrat de travail, puis a saisi la juridiction prud'homale.

Débouté de sa demande, le salarié reprochait à l'employeur, dans le moyen de son pourvoi en cassation, d'avoir refusé de justifier les modalités de calcul ayant conduit à une diminution du bonus contractuel.

La question se posait alors de savoir si l'employeur était tenu de communiquer au salarié les modalités de calcul de ce bonus, alors même que le contrat de travail laissait le versement de cette somme

à son appréciation ?

A cette question, la Cour de cassation répond par la négative. Ayant relevé « qu'aucun taux n'avait été convenu pour l'évaluation de la part variable et que la moindre progression des performances du salarié par rapport à l'année précédente justifiait la réduction de son montant, la cour d'appel, qui n'a pas fondé sa décision sur le caractère discrétionnaire de cet avantage, a ainsi légalement justifié sa décision ».

Il convient donc d'observer attentivement le contenu du contrat de travail.

Si des dispositions contractuelles sont prévues concernant les modalités d'évaluation de la part variable de la rémunération, elles doivent s'appliquer.

A défaut de dispositions contractuelles, l'employeur n'aura pas à s'expliquer sur les modalités d'évaluation de cette part variable de la rémunération, sans toutefois pouvoir s'affranchir du principe d'égalité de traitement entre les salariés.

Résultats d'Élections Professionnelles



La Résidence Sociale (Beauné)

Comité d'Entreprise	TITULAIRES		
	Collège unique		
Inscrits	58		
Votants	44	75,9%	
Blancs et Nuls	4		
Valablement exprimés	40		
	Suf.	%	Elus
FO	21	52,5%	2
CFDT	19	47,5%	1

Carrefour Grand Maine

Comité d'Entreprise	TITULAIRES		
	Premier collège		
Inscrits	215		
Votants	194	90,2%	
Blancs et Nuls	9		
Valablement exprimés	185		
	Suf.	%	Elus
FO	105	56,8%	2
CGT	80	43,2%	2

Géant Casino

Comité d'Entreprise	TITULAIRES		
	Premier collège		
Inscrits	79		
Votants	66	83,5%	
Blancs et Nuls	1		
Valablement exprimés	65		
	Suf.	%	Elus
FO	31	47,7%	1
CGT	34	52,3%	2

1^{er} mai 2014



Contre le pacte de responsabilité
Pour l'emploi, les salaires, les retraites

Rassemblement à Trélazé

10h30, Rd Point Ludovic Ménard
devant la stèle

la liberté et l'indépendance c'est : **FO**